

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

3 JUIN 2026

RÉSOLUTION

**visant à renforcer la prévention contre les guets-apens
homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+ ***

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

RÉSOLUTION

visant à renforcer la prévention contre les guets-apens homophobes et la sécurité des personnes LGBTQIA+

Le Parlement de Wallonie,

- A. Considérant que les violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) connaissent une évolution préoccupante en Belgique ;
- B. Considérant que ces violences prennent des formes renouvelées, notamment à travers des guets-apens organisés via des applications de rencontres, reposant sur la création de faux profils et le ciblage intentionnel de victimes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée ;
- C. Considérant que ces faits présentent un caractère prémédité et organisé et s'inscrivent dans une dynamique spécifique combinant usage numérique et passage à l'acte dans l'espace public ou privé ;
- D. Considérant que les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+ demeurent largement sous-déclarées et insuffisamment documentées à l'échelle régionale, en raison notamment des difficultés rencontrées par les victimes pour porter plainte, ce qui limite la visibilité statistique du phénomène ;
- E. Considérant que la Belgique et la Wallonie disposent d'un cadre légal avancé en matière de lutte contre les discriminations et les crimes de haine mais que celui-ci ne permet pas, à lui seul, de répondre à l'ensemble des enjeux préventifs liés à ces nouvelles formes de violence ;
- F. Considérant que le Gouvernement wallon a déclaré, en juillet 2021, la « Wallonie, zone de libertés pour les personnes LGBTQIA+ » ;
- G. Considérant un premier Plan wallon d'inclusion des personnes LGBTQIA+ adopté pour la période 2022-2024 ;
- H. Considérant que dans la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029, le Gouvernement affirme qu'il n'y a pas de place pour la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+ ;
- I. Considérant l'adoption le 17 avril 2026 de la stratégie commune à la Région wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2025-2029 visant à renforcer la protection des personnes LGBTQIA+ ;

- J. Considérant l'initiative récente du Gouvernement français d'engager une coopération structurée entre les autorités publiques et les plateformes de rencontres afin de prévenir les guets-apens homophobes, d'améliorer les mécanismes de signalement et de renforcer la protection des utilisateurs ;
- K. Considérant le renforcement des moyens à destination des structures de sensibilisation et de la protection des personnes LGBTQIA+ ;
- L. Considérant la pluri-annualisation de certaines subventions à destination des structures de sensibilisation et de la protection des personnes LGBTQIA+.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de poursuivre la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels), notamment par la mise en oeuvre de la stratégie commune 2025-2029 visant à garantir aux personnes LGBTQIA+ la possibilité de vivre librement, en sécurité et dans la dignité, et singulièrement son objectif opérationnel « sensibiliser aux risques de guet-apens homo-, bi- et transphobes » ;
2. de maintenir le soutien, le cas échéant en renforçant les moyens mis à disposition, aux associations et acteurs de terrain leur permettant notamment de prendre soin des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) victimes de violence ;
3. d'encourager les maisons Arc-en-Ciel à développer des actions de sensibilisation spécifiques sur les guets-apens organisés au départ d'applications de rencontres et de favoriser le partage de bonnes pratiques entre les maisons Arc-en-ciel dans la ligne de la stratégie commune 2025-2029, notamment via un guide pratique de prévention des guets-apens ;
4. en concertation avec l'Autorité fédérale et le secteur associatif concerné :
 - a) d'améliorer les dispositifs d'accueil des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) au sein des services de police et la formation des agents afin de faciliter le dépôt de plainte des victimes de guets-apens homophobes ;

- b) d'examiner les modalités permettant aux centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) d'assurer une prise en charge adaptée de ces victimes ;
5. de sensibiliser l'Autorité fédérale afin qu'elle initie et coordonne un dialogue structuré avec les principales applications de rencontres (Tinder, Grindr, Bumble et Happn) en vue de conclure, s'il y échet, avec elles, une charte s'inspirant de celle conclue par le Gouvernement français et prévoyant par exemple des dispositifs d'alerte et de prévention à destination des utilisateurs de plateformes de rencontres ;
 6. de porter le sujet de la sécurité des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) au sein de la Conférence interministérielle Égalité des Chances afin de relancer un Plan d'action interfédéral qui, notamment :
 - a) instaurera une tolérance zéro aussi bien sur les agressions physiques que verbales dans l'espace public ;
 - b) se saisira de la problématique spécifique des guets-apens homophobes ;
 - c) enclenchera des mesures concertées visant à prévenir la violence et à sensibiliser aux risques liés à l'usage des applications de rencontres ;
 7. de présenter au Parlement de Wallonie une évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes et asexuels) 2025-2029, avant la reconduction d'une nouvelle stratégie.